

## EU- DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DE L'UE

1. Équipement de protection individuelle **Oxychem C310**
2. Nom et adresse du fabricant :  
**Oxyline Sp. z o.o., ul. Piłsudskiego 23, 95-200 Pabianice, Pologne**
3. La présente déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant :  
**Oxyline Sp. z o.o., ul. Piłsudskiego 23, 95-200 Pabianice, Pologne**
4. L'objet de la déclaration est la **combinaison de protection OxyChem C310** dans la catégorie III
5. L'objet de la déclaration décrite au point 4 est conforme aux exigences pertinentes de la législation d'harmonisation de l'Union Européenne : le **Règlement du Parlement européen et du Conseil (UE) 2016/425 du 9 mars 2016 relative aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE du Conseil.**
6. La **combinaison OxyChem C310** répond aux exigences minimales des normes harmonisées concernant les produits :

EN ISO 13688: 2013 - Vêtements de protection – Exigences générales.

EN 13034: 2005 + A1: 2009 - (Type 6B : Vêtements de protection offrant une protection contre les produits chimiques et procurant une protection limitée à l'ensemble du corps contre les produits chimiques liquides).

EN ISO 13982-1: 2004 + A1: 2010 - (Vêtements offrant une protection contre les produits chimiques et protégeant tout le corps contre les particules solides en suspension dans l'air (type 5B)).

EN 1073-2: 2002 - Vêtements non ventilés de protection contre la contamination radioactive, classe de performance 2, classification TIL.

EN 1149-5: 2008 - Vêtements de protection – Propriétés électrostatiques – Vêtements de protection contre les décharges de l'électricité statique avec une résistance de surface  $\leq 2,5 \times 10^9 \Omega$  sur la surface intérieure du vêtement.

EN 14126: 2003 + AC: 2004 - Vêtements de protection – Exigences de performance et méthodes d'essai pour les vêtements de protection contre les agents infectieux, pour la classification des performances : Classe 6, Résistance à la pénétration par des liquides contaminés sous pression hydrostatique, Classe 6, Résistance à la pénétration par des agents infectieux due au contact mécanique avec des substances contenant des liquides contaminés, Classe 3, Résistance à la pénétration par des aérosols liquides contaminés, Classe 3, Résistance à la pénétration par des particules contaminées.

EN 14605: 2005 + A1: 2009 Performances de protection contre les pulvérisations et les agents infectieux (type 4B)

EN 14325: 2004 - Vêtements de protection contre les produits chimiques – Méthodes d'essai et classification des performances des vêtements de protection, des coutures, jonctions et assemblages.

7. Organisme notifié : **Centro Tessile Cotoniario e Abbigliamento S.p.A. – Centrocot, p.zza Sant'Anna 2, 21052 Busto Arsizio, Italy, Notified Body N° 0624** a effectué des essais EU (module B) et a délivré l'attestation d'essais de type UE **CE 1080180803 – 00 – 00**
8. Le cas échéant, les équipements de protection individuelle sont soumis à la procédure d'évaluation de la conformité avec le type, basée sur l'assurance de la qualité du processus de production (module D), sous la supervision de l'unité notifiée – **Centro Tessile Cotoniario e Abbigliamento S.p.A. – Centrocot, p.zza Sant'Anna 2, 21052 Busto Arsizio, Italy, Notified Body N° 0624**

Signé au nom de : **Oxyline Sp. z o.o.**

**Pabianice 31 juillet 2019**

**OXYLINE Sp. z o.o.**  
95-200 Pabianice, ul. Piłsudskiego 23  
tel. 42 215 10 68, 42 203 203 5  
fax: 42 203 203 1  
NIP: 7692143818, Regon: 100482830

**Arkadiusz Dziebowski**  
Président de la Direction